

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE  
—  
ARRÊTÉ  
Le Président de Limoges Métropole,

du 14 mai 2025

Portant sur l'opération de  
restauration immobilière (ORI)  
de Limoges déclarée d'utilité  
publique et sur le programme  
détaillé des travaux par  
immeubles et leurs délais de  
réalisation.

N°26681

VOUW articles L.333-4 et suivants, R.333-25 et  
surtout du Code de l'urbanisme ;  
VOUW articles L.331-1 et suivants du Code de  
l'urbanisme ;  
VOUW le décret approuvé en 1960 et dont le dernier  
renouvelé de 2021 ;  
VOUW la délibération du Conseil communautaire de  
Limoges Métropole du 28 mars 2024 n°123 relative au  
programme de ORI sur le territoire de Limoges ;  
VOUW les délibérations du Conseil communautaire de  
Limoges Métropole du 19 juillet 2024 n°123, du 02  
décembre 2024 n°123 et du 02 juillet 2025 n°123,  
approuvant l'engagement de la procédure de  
déclaration d'utilité publique relative à ORI sur le  
territoire de Limoges ;  
VOUW la délibération n°1232 du 26 novembre de la  
Maison-Verrier du 25 décembre 2025 ayant obtenu  
d'amples pouvoirs au conseil de restauration immobilière  
portant sur tous immeubles situés dans la commune de  
Limoges ;  
VOUW la délibération du Conseil communautaire de  
Limoges Métropole du 27 avril 2025 n°123 relative à  
l'approuvant le programme de travaux de travaux  
dans le cadre de ORI ;  
CONSIDÉRANT qu'après la promesse de la  
Déclaration d'Utilité Publique (DUP) la personne ou en a  
pris l'initiative et qui, pour chaque immeuble à restaurer,  
le programme des travaux à réaliser dans un délai précisé ;  
CONSIDÉRANT que sur la demande soumise  
par la "COUP ORI", il d'après une série de  
travaux de travaux de restauration ;  
CONSIDÉRANT qu'après la promesse de la  
Déclaration d'Utilité Publique (DUP) la personne ou en a  
pris l'initiative et qui, pour chaque immeuble à restaurer,  
le programme des travaux à réaliser dans un délai précisé ;


ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Le programme précis en détail des travaux à effectuer sur les immeubles  
relève dans le présent acte de l'opération de restauration immobilière est défini dans les Plans  
techniques immobilières et annexes au présent arrêté.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant sur l'Opération de restauration immobilière (ORI) de Limoges déclarée d'utilité publique et sur le programme détaillé des travaux par immeubles et leurs délais de réalisation

1 DOCUMENT - Publié le 23 Mai 2025

 **26681.pdf**  
(.pdf, 3,5 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**